



**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 28 CHAABANE 1438 (25 MAI 2017)**

\*

I- Le ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts a présenté un exposé sur les données relatives à la campagne agricole 2016-2017.

II- le conseil a adopté les projets de textes et les conventions internationales suivants :

 **Projets de lois :**

1. **Projet de loi n° 76-15** relative à la réorganisation du Conseil National des Droits de l'Homme.  
(Version Actualisée)

2. **projet de loi n° 74-16** modifiant la loi n° 112.12 relative aux coopératives.

 **Projets de décrets :**

1. **Projet de décret n° 2-17-26** instituant une rémunération des services rendus par le ministère des habous et des affaires islamiques (Musée Mohammed VI pour la Civilisation de l'Eau au Maroc).

2. **Projet de décret n° 2-17-27** instituant une rémunération des services rendus par le ministère des habous et des affaires islamiques (Centre de Documentation et Activités Culturelles à Marrakech).

 **Conventions internationales :**

1. **Protocole** d'amendement à la convention entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume de Bahreïn en vue d'éviter les doubles impositions et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, fait à Manama le 25 avril 2016

- **Projet de loi n° 56-16** portant approbation du Protocole mentionné ci-dessus.

2. **Acte constitutif** de la Conférence Ministérielle Africaine sur la Météorologie (ANGOMET), adopté à Praia (Cap-Vert) le 14 février 2015 par la troisième session de ladite Conférence.

- **Projet de loi n° 32-17** portant approbation de l'Acte constitutif mentionné ci-dessus.